



TERMES DE RÉFÉRENCE

Nom	Comité consultatif de haute performance
Mandat	Le Comité consultatif de haute performance (CCHP) est un comité consultatif de programme de Wrestling Canada Lutte (WCL) qui relève de la directrice administrative. À ce titre, le Comité fournit une expertise et des conseils techniques au directeur de la haute performance (DHP) sur l'élaboration de politiques et de procédures liées aux programmes de haute performance de WCL.
Principales tâches et responsabilités	<p>Le Comité conseille le DHP dans les domaines suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. révise et formule ses commentaires au sujet de l'harmonisation du plan de haute performance avec le plan stratégique de WCL; 2. révise et formule ses commentaires au sujet du cadre de financement du programme club excellence; 3. révise et formule ses commentaires au sujet de Programme d'aide aux athlètes; 4. révise et formule ses commentaires au sujet de la sélection de l'équipe internationale, y compris les épreuves de sélection et barrages; 5. révise et formule ses commentaires au sujet des procédures de nomination pour les principaux Jeux; 6. révise les sélections des équipes pour le Championnat du monde et les principaux Jeux; 7. offre une tribune d'identification et de traitement des enjeux prioritaires ayant un impact sur les athlètes de haute performance. <p>Tâches du (de la) président(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – En collaboration avec le directeur de la haute performance (DHP), élaborer l'ordre du jour des réunions du Comité, en consultation avec les autres membres du Comité. – Présider les réunions et s'assurer que le Comité formule ses recommandations dans le cadre de son mandat et des politiques et plans organisationnels. – S'assurer que le DHP communique les recommandations et actions du Comité à la directrice administrative. – Représenter le Comité auprès du conseil d'administration et des membres. – En collaboration avec le DHP, élaborer des rapports écrits sur les recommandations, les progrès et toute autre information pertinente, afin



	<p>de les soumettre à la directrice administrative pour le conseil d'administration et les membres.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demeurer informé(e) des politiques pertinentes de l'organisation. - S'assurer que les membres du Comité sont informés de tous les enjeux importants.
<p>Autorité</p>	<p>Le Comité fournit une expertise technique au DHP sur l'élaboration de politiques liées aux programmes de haute performance de WCL.</p> <p>Le Comité peut de temps en temps inviter à ses réunions d'autres personnes qui peuvent, selon le Comité, contribuer aux travaux du Conseil (p. ex. des experts-conseils).</p> <p>Le Comité peut organiser des réunions ou d'autres activités pour faciliter la prise de décisions.</p> <p>Le Comité passe en revue les termes de référence et formule des recommandations concernant leur révision.</p>
<p>Composition et prise de décisions</p>	<p>Le Comité se compose de cinq (5) membres, comme suit :</p> <p>PRÉSIDENT(E) : La directrice administrative nomme le ou la président(e) du Comité, en consultation avec le groupe de gestion, les années impaires, après l'assemblée générale annuelle.</p> <p>MEMBRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la représentante des athlètes féminins, élue par le Conseil des athlètes les années paires; - le représentant des athlètes masculins, élu par le Conseil des athlètes les années paires; - le ou la représentant(e) des entraîneurs, élu(e) au Championnat canadien senior les années impaires, chaque centre d'entraînement reconnu par WCL (HP et (ou) Club Excellence) ayant une voix chacun pour élire le ou la représentant(e), qui doit satisfaire aux critères minimaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> o avoir le statut de «certifié(e)» au niveau Compétition – Développement (soit le même critère que celui requis pour entraîner au Championnat canadien junior ou senior); o fournir une vérification du casier judiciaire en vigueur, telle que définie dans la politique de filtrage de WCL;



	<ul style="list-style-type: none"> ○ être entraîneur(e) actuellement en activité dans un centre d'entraînement reconnu par WCL (HP et (ou) Club Excellence); ○ être membre en bonne et due forme de son AP de lutte et de WCL; <p>– un(e) (1) entraîneur(e) du niveau de l'équipe senior, nommés par le ou la président(e) du Comité, parmi un groupe de candidats intéressés, en consultation avec les autres membres élus du CCHP.</p> <p>Parmi les membres d'office du Comité, on trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la directrice administrative de WCL; – le directeur de la haute performance. <p>MANDATS / VOTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Tous les membres siègent pour un mandat de deux (2) ans, pouvant être renouvelé. – Les décisions se prennent à la majorité des voix exprimées. Le quorum est la majorité des membres du Comité. – Chaque membre a une (1) voix, et il n'y a pas de vote par procuration.
Réunions	Le Comité se réunit par conférence téléphonique, et au besoin à la demande de son ou de sa président(e).
Soutien en personnel, et ressources	Le Comité travaille en étroite collaboration avec le directeur de la haute performance et la gérante de la haute performance (GHP), dans le cadre du budget approuvé de WCL.
Rapport	Le rapport se fait par l'entremise de la directrice administrative, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> – on tiendra à jour les procès-verbaux des réunions et les notes connexes; – des mises à jour seront effectuées pour les réunions du conseil d'administration; – le Comité fera rapport aux membres à l'assemblée générale annuelle des membres, sous la forme d'un rapport écrit.
Approbation et révision	Les présents termes de référence ont été approuvés par le conseil d'administration le 21 juillet 2019. Le présent document sera révisé tous les deux (2) ans par le Comité et par le conseil d'administration, et il sera mis à jour par le conseil d'administration en fonction des besoins.